

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

DATE DE CONVOCATION :

Le 24/09/2026

Secrétaire de séance :

Morgane Bicrel

Le premier octobre deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Françoise Barbier, Virginie Baz, Marc Beaumont, Virginie Bernard, Morgane Bicrel, Maryse Bizouarn, Jean-François Chauvel, Mickaël Deouches, Nicole Douguet, Kilian Floc'h, Edith Glorennec, Valentin Huet, Jérôme Jouêtre, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Roxane Léa-Martin, Alain Lemeur, Michel Martin, Guy Pennec, Gérard Pirou, Stéphanie Primel, Christelle Quiniou, Nicolas Ulrich

Était absent :

Étaient excusés : Augustin De Calan, Laurence Huon, Catherine Manchec, Julie Mathieux

Ont donné pouvoir : Augustin De Calan à Gérard Pirou, Laurence Huon à Guy Pennec, Catherine Manchec à Françoise Barbier, Julie Mathieux à Nicolas Ulrich

OBJET : Budget Général commune- Décision modificative N°2 (DM N°2)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2026_013 en date du 17 février 2026, approuvant le budget primitif de la commune,

Vu la délibération N°2026_077 en date du 7 juillet 2026 autorisant le décision modificative n°1 au budget primitif de la commune,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif,

Le conseil municipal est invité à décider :

- **D'autoriser** la décision modificative n°2 au budget primitif de la commune telle que proposée ci-dessous.

2026 -BUDGET COMMUNE – DM 2

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 029-212902076-20261006-2026_089-DE

section de fonctionnement					
dépenses			recettes		
6042	Animations marché	1 200,00			
60612	Energie electricité	26 500,00			
60623	Alimentation	10 000,00			
60632	fournitures petits équipement ST	27 000,00			
60636	EPI RS	-2 000,00			
62268	Frais not (Maison med)	12 000,00			
6251	frais demenagement	1 600,00			
6865	Provision risques financiers	-76 300,00			
		0,00			0,00

section d'investissement					
dépenses			recettes		
21	acquisition terrains	60 000,00		DETR 2026	75 000,00
2188	Autres immobilisations	15 000,00			
		75 000,00			75 000,00

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance

Morgane BICREL

Adjointe à la Culture et à la Communication



Le Maire,

Guy Pennec



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application

« Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.